

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme
Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité de la wilaya de Khenchela
Le centre polyvalent de sauvegarde de la jeunesse Khenchela
Numéro d'identification fiscale (NIF) : 40012342008

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositifs de l'Article 65 du décret présidentiel n° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le centre polyvalent de sauvegarde de la jeunesse Khenchela informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales relatif a :

projet : suivie, réfection, Aménagement et rééquipement du centre polyvalent de sauvegarde de la jeunesse Khenchel

- Lot n° 01: travaux d'étanchéité et divers aménagement et réfection
- Lot n° 02: fourniture , pose et mise en marche de poste transformateur .
- Lot n° 03: Acquisition de divers équipements

Paru le 25/08/2025 le quotidien - l'expression – et le 26/08/2025 le quotidien - عين الجزائر –

, qu'après l'évaluation et analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, le projet est attribué provisoirement :

N° lot	Entreprise	NIF	MONTANT DE L'OFFRE APRES CORRECTION	Delais d'exécution	obs
Lot N° 01	BAARA TAHER	16740050022814604000	11,089,015.00	60 jours	Pré qualifie techniquement et le moins disant
Lot N° 02	BAARA TAHER	16740050022814604000	2,320,500.00	30 jours	Pré qualifie techniquement et le moins disant
Lot N° 03	LAAOUR NOURA	27240040011012904000	1,047,200.00	10 jours	Pré qualifie techniquement et le moins disant

Les autres soumissionnaires, sont invités s'ils le souhaitent, à se rapprocher centre polyvalent de sauvegarde de la jeunesse Khenchela dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Les soumissionnaires non retenus peuvent introduire un recours auprès de La commission des marchés compétente dans un délais de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis .

LE DIRECTEUR